

elle envoi des jeunes filles à élever. Elle accueille avec empressement les missionnaires qui vont la visiter dans son île, et elle se montre toute disposée à recevoir la mission qui viendrait s'y fixer. Seulement, quand on lui propose de redevenir ce qu'elle était autrefois, elle se contente de répondre : « Pourquoi ne m'a-t-on pas donné le baptême lorsque je le demandais ? » La prudence, justifiée par les faits qui suivirent, ne permit pas alors d'accéder à ses vœux. Malheureusement, elle est libre, bien entourée, maîtresse d'elle-même, ces circonstances, jointes au bon esprit qui l'anime, ont permis qu'elle se convertit. »

La reine Fatouma a été reçue à Marseille, dit le Journal de Rouen, avec des honneurs officiels. Elle a paru peu étonnée de ce qu'elle voyait, et très-fatiguée du voyage. A Paris, elle a été accompagnée par son beau-fils, par M. Passot, chef de bataillon d'infanterie de marine, et par l'interprète, M. Rogier. La reine est descendue à l'hôtel du Louvre. Elle est de petite taille, le teint cuivré. Son costume rappelle ceux de l'Orient, à part le chapeau, qui consiste en une paire de bottines élégantes à talon pointu. Sa Majesté doit trouver une certaine différence entre la rue de Rivoli et son palais, — nous voulons dire son cabinet d'Afrique ; car le palais de Mohéli est planté sur une série de pieux, et on n'arrive aux appartements de la reine Fatouma que par des échelles. On assure que le voyage à Londres, dont il avait été question, n'aura pas lieu. La reine est venue pour demander secours contre les ennemis qui ont emprisonné son mari et qui l'ont fait passer pour mort. Le soin de cette grave affaire absorbera tout le temps que Sa Majesté doit passer et au milieu de notre civilisation. Pour toute la chronique du jour : A. DORMEUIL.

LES SOIES.

Les nouvelles des districts séricicoles sont peu favorables. La récolte des soies est complètement terminée ; son résultat final est loin d'être brillant. Une fois de plus on a pu acquiescer à la triste certitude que la maladie sévit plus que jamais sur les races du pays, qu'elle est à sa période d'intensité sur les reproductions japonaises de première année aussi bien que sur celles plus anciennes.

Une fois de plus aussi, on a appris que les races à cocons fins et riches sont moins fructueuses et plus sujettes à l'envahissement de l'épidémie que les races à cocons grossiers ou celles dites polyvoltines. Sans ces dernières, la récolte eût été grandement compromise en France, attendu qu'un grand nombre d'éducatrices faites avec des cartons annuels ont subi de graves échecs.

La majorité des coccons apportés sur les marchés ou dans les filatures appartenait à la race bivoltine blanche ou verte. Ils renfermaient de 20 à 40 p. 100 de doubles. Ce coccons, payés depuis 5 fr. jusqu'à 6 fr. 50 c. le kilogramme, et ayant généralement réussi, ont été rémunérateurs pour les éducateurs, et peut-être l'avenir leur est-il réservé.

Du reste, il faut espérer que nos éducateurs comprenant leur véritable intérêt, sauront trouver deux récoltes là où il n'y en a qu'une et qu'ils arriveront à faire comme en Chine, au Japon, dans les Indes et, actuellement, dans les environs de Naples, c'est-à-dire, qu'au lieu de laisser perdre ou de ne l'utiliser qu'à moitié la deuxième pousse des feuilles du mûrier, ils l'emploieront à obtenir par la faculté qu'ont les races bivoltines de se reproduire rapidement, un revenu important et qui ne leur coûtera que peu de peine.

CHRONIQUE LOCALE

Le plus grand de nos lecteurs connaît déjà le résultat du concours de Senlis ; il a été brillant pour nos villes du Nord qui ont maintenu leur vieille réputation.

Les Cricks-Sicks de Tourcoing ont remporté à l'unanimité le premier prix dans la division supérieure et le prix d'excellence, c'est un nouveau triomphe pour nos voisins qu'ils en reçoivent nos plus sincères félicitations.

La Lyre roubaissienne, qui se mesurait pour la première fois avec des sociétés rivales, a obtenu, aussi à l'unanimité, le second prix dans la deuxième division. C'est un beau début qui fait honneur aux choristes et à leur excellent chef, M. Barrez. Le motif de cet artiste est bien connu de tout le monde musical du Nord. Il a une grande valeur artistique et avec un tel chef la victoire était presque assurée. Au dire des juges les plus compétents, l'exécution de la Lyre a été très-bonne et infiniment supérieure à celle de la société classée immédiatement après dans l'ordre des récompenses. Nos concitoyens avaient pour encouragements des orphéons dont quelques-uns en réputation. Leur succès est donc très-meritoire.

Toutes nos sociétés musicales, pensant avec raison qu'il ne doit pas y avoir de distinction de rangs ou de castes entre les enfants de Sainte-Cécile, étaient allés recevoir la Lyre, hier soir, à son arrivée à la gare et lui ont fait l'accueil le plus cordial et le plus sympathique. Des bouquets, des couronnes lui ont été offertes et le cortège, escorté d'un peloton de pompiers, s'est mis en marche pour se rendre à l'hôtel de ville où les choristes victorieux ont été reçus et complimentés par l'administration municipale.

Le même train ramenait aussi la société de Tourcoing. Comment dépendra la réception enthousiaste qui l'attendait ? Les Tourquennois possèdent à un degré très-

élevé ce qu'on appelle l'amour du clocher ; c'est un sentiment fort respectable, et l'on ne saurait trop admirer le véritable triomphe qui a été fait aux vainqueurs de Senlis.

Des voitures les attendaient à la gare où ils ont été reçus par toutes les sociétés musicales, les sociétés d'archers, d'arbalétriers, le corps des sapeurs-pompiers, etc. Sur tout le parcours jusqu'à la Mairie, le cortège fut salué des acclamations les plus chaleureuses. Des fenêtres, pavoisées aux couleurs tricolores, les dames jetaient des fleurs et des couronnes. Jamais, on n'avait vu un tel enthousiasme.

A l'hôtel de ville, les choristes furent reçus par l'administration municipale ayant à sa tête M. Roussel-Defontaine, maire, qui les complimenta avec l'affabilité qu'on lui connaît.

A l'arrivée au siège de la société, M. Brun-Lavaine, vice-président de la Grande Harmonie de Roubaix, délégué par toutes les sociétés musicales de cette ville, offrit à M. Rosoor, l'éminent chef des Cricks-Sicks, un magnifique bouquet, comme témoignage d'admiration et de sympathie pour les choristes tourquennois.

Voici les noms des sociétés musicales qui concourront au Havre avec la Grande-Harmonie de Roubaix, le 30 août prochain :

- DIVISION SUPÉRIEURE
Société musicale d'Yvetot ;
Musique municipale de Caen.
EXCELLENCE
Société musicale d'Yvetot ;
Société Sainte-Cécile de Saint-Pierre-lez-Calais ;
La Fanfare de Gisors ;
L'Harmonie d'Oissel ;
L'Harmonie, (Sapeurs - Pompiers), Amiens ;
La Fanfare d'Andeville.

La Société orphéonique de Roubaix assistera aussi au Concours du Havre (première division).

Elle aura pour concurrents :
Le Choral de St-Martin (Paris) ;
L'Orphéon de Montorency ;
L'Union chorale de Cambrai ;
La Société chorale d'Elbeuf ;
L'Union chorale de St-Ouen ;
L'Orphéon d'Elbeuf ;
Les Allobroges de Paris ;
Echo orphéonique de Rouen ;
Le Choral de Bolbec.

Voici maintenant les sociétés qui prendront part au concours d'excellence ouvert entre la division supérieure et la première division :

- Les Enfants de St-Denis ;
Arts et métiers, Paris ;
Les Neustriens, Caen ;
Les Enfants de Lutèce, (Paris) ;
L'Odéon de Paris ;
Le Choral de St-Quentin ;
Le Choral parisien ;
Société parisienne ;
Les Enfants de la Belgique, (Paris) ;
Les Enfants de Paris ;
L'Orphéon d'Amiens ;
Les Allobroges de Paris ;
L'Union chorale de Cambrai ;
La Société orphéonique de Roubaix ;
Le Choral de St-Martin (Paris) ;
Amand Chevé (Paris).

Comme nous l'avons annoncé, le concert d'été offert par la Grande-Harmonie à ses membres honoraires aura lieu le dimanche 19 juillet, à quatre heures, dans les jardins de M. C. Descat, maire de Roubaix. En voici le programme :

- PREMIÈRE PARTIE
1. Marche d'Haydn... (Auber.)
2. Ouverture d'Oberon... (Weber.)
3. Fantaisie sur Ernani... (Verdi.)
4. Les murmures du bal, valse... (Strauss.)
DEUXIÈME PARTIE
1. 1^{re} partie de la symphonie héroïque... (Beethoven.)
2. Grande fantaisie originale... (V. Delannoy.)
3. Souvenirs de Viohi, Polka pour hautbois... (Bosch.)
4. Mazurka sur le roman d'Elvire... (Léon Chic.)

Nous recevons la lettre suivante :
« Roubaix, le 12 juillet 1868.
Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 28 juin, un abonné a soulevé sous une forme moitié plaisante, moitié sérieuse, une question qui ne manque ni d'intérêt ni d'importance : la possibilité d'établir pour rien, une belle avenue entre Roubaix et Tourcoing à travers la vallée du Fresnoy, par dessus le canal en projet.

Je suis partisan de larges routes, d'avenues, de promenades, je trouve que c'est le cachet des grandes villes. — Roubaix est à cet égard d'un dévouement tellement absolu, que je loue fort ceux qui ont eu l'idée de le doter d'un Boulevard de ceinture, tout en regrettant peut-être qu'on ne lui ait donné que 20 mètres de largeur au lieu de 30 ou 40. — Je comprends même que l'on dépense cinq cent mille fr. (300,000) pour établir une promenade vers Croix, mais ce que je ne pourrais concevoir, et je ne suis pas seul de mon avis, c'est qu'on ne créât pas une vaste et belle avenue vers Tourcoing, si, comme l'avance votre abonné, cette avenue ne coûtait rien.

Je vais souvent à Tourcoing, et je ne saurais vous dire, monsieur le rédacteur, combien de fois j'ai pesté d'être retardé sur cette maudite route par l'encombrement de la circulation. Le temps c'est de

l'argent, disent les Anglais avec leur esprit pratique — Times is money. Que d'argent cette route toujours encombrée fait donc perdre chaque jour aux négociants des deux villes !

« J'ai fait cent fois des vœux pour qu'on dégageât cette circulation excessive par l'ouverture d'une autre voie ; mais j'avoue que mes petits calculs pour la réalisation de cette idée étaient bien différents de ceux de votre abonné.

« Je me disais : si une avenue sur Croix ou les terrains des puits et autres ne devient pas valor cher, arrive pourtant à couler 300,000 fr., combien coûtera une avenue sur Tourcoing ? Mon imagination me menait facilement autour d'un petit million. Il est vrai, me disais-je, que comme utilité pratique, mieux vaudrait dépenser un million pour une promenade entre Tourcoing et Roubaix, où tout le monde ira, qu'à 500,000 fr. entre Croix et Roubaix, où l'on ira peu. Mais enfin ce million me dérangeait, et comme je n'en ai pas de reste à offrir à ma ville natale, je m'agréais une fois de plus contre les gens contre vue, qui nous ont gratifié du boulevard de route actuelle, et je laissais mes idées d'innovation s'envoler avec la fumée de mon cigare.

« La lettre de votre abonné, avec son boulevard gratis, m'a bien paru un peu risqué à première vue, mais elle a eu pour effet de ramener plus sérieusement ma pensée sur cette question.

« Tout d'abord, je me suis aperçu que je faisais fausse route en mesurant à la même mesure l'avenue de Croix et celle de Tourcoing.

« Pur la première, la ville de Roubaix, seule, ait tous les frais, même sur le territoire de Croix, tandis que pour la seconde, la ville de Tourcoing y ayant un intérêt au moins égal au nôtre, prendrait nécessairement à sa charge le parcours sur son territoire, c'est-à-dire au moins les 2/3 ou les 3/4 de la dépense. — La part afférente à Roubaix se trouverait réduite à l'exécution de la section partant du canal, limite rectificative des territoires, au point du boulevard de l'Empereur où on jugerait convenable de relier la nouvelle route.

« Votre abonné fait entendre que les propriétaires abandonneraient volontiers le terrain nécessaire à l'avenue ; cela ne m'étonnerait pas, cette section ne comprenant que des terres à labour sur lesquelles n'existent aucune construction, et auxquelles le percement projeté donnerait une plus value. Les propriétaires ne feraient pas, ce me semble, un mauvais calcul en offrant le terrain gratuitement à la ville. Du reste d'après les dernières expropriations, on peut évaluer à peu près certainement l'indemnité qui serait allouée aux récalcitrants, s'il y en avait. Pour le boulevard de ceinture, le jury a accordé aux propriétaires 1 fr. du mètre, les terrains dont il s'agit maintenant, étant situés au delà du boulevard de ceinture, il y a tout à présumer qu'il seraient encore estimés moins, en raison même de la plus value.

« Je vous dirai, monsieur le rédacteur, que dans ce chiffre imaginaire d'un million qui m'avait effrayé, je faisais entrer pour un fort appoint et la construction d'un pont sur le canal, et le nivellement de la vallée ; — aussi ai-je dressé l'oreille quand votre abonné est venu dire que le nivellement serait non-seulement fait gratis par les ponts-et-chaussées, mais le pont par-dessus le marché.

« Tout cela pour rien !!! N'était-ce pas trop beau pour y croire. Aussi ai-je voulu en avoir le cœur net.

« J'allai donc me renseigner près d'un ingénieur ; je lui fis présenter par un ancien élève de l'école centrale, aujourd'hui attaché au service des travaux publics.

« Et bien, M. le rédacteur, de ces renseignements pris à bonne source, il résulte ceci :

« Il est vrai que les ponts-et-chaussées seraient heureux de faire au profit des villes de Roubaix et de Tourcoing, le nivellement de la vallée, en déversant les terres en excès du canal sur le tracé d'une avenue arrêtée entre les deux villes.

« Si les villes devaient faire ce travail à leurs frais, l'ingénieur en estime la dépense à plus de 115,000 francs.

« Il estime aussi le coût d'un pont de 40 mètres, sur le canal, à un minimum de 75,000 francs.

« Mais comme l'administration des ponts-et-chaussées aurait avantage à déposer les excédents de terres sur le tracé du boulevard, ce qui la dispenserait d'acheter ou de louer des terrains à cet effet ; que de plus, elle a réalisé sur des adjudications de travaux, des rabais montant à environ 200,000 fr., crédit encore disponible, l'ingénieur ne mettait pas en doute que si les villes de Roubaix et de Tourcoing venaient de concert demander l'exécution du pont, l'administration n'y consacrerait volontiers une partie de crédit disponible. — Mais ajouta-t-il, il faudrait se hâter. Au printemps prochain, nous abordons les travaux de cette section, et une fois les travaux en cours, il serait trop tard !

« Voilà, M. le rédacteur, la position vraie, l'occasion est unique. — Avis à qui de droit. — En manquant cette occasion, ne s'exposerait-on pas à des reproches bien mérités ?

Agrez, etc. L. H.

L'affaire du Progrès du Nord et de l'Ordre d'Arras a été appelée ce matin devant la cour de Douai.

MM. Masure et Vignault, étaient défendus par M^e Gambetta.

La cour a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel de Lille.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN

7 p. 100 de 1868.
EMISSION DE
832,300 l. s. soit 20,807,500 fr. de r. 7 0/0 représentant
11,800,000 liv. st. soit 287,250,000 fr. de capital nominal.

CONTRACTANS :
La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris ;

La Banque Impériale Ottomane, à Londres ;
MM. H. Oppenheim, Neveu et C^o, à Alexandrie ;
MM. Oppenheim, Alberti et C^o, à Paris.

L'emprunt est émis au prix de 75 0/0 jouissance du 15 juillet 1868.
Il est divisé en 35 f. de rente au choix en titres au 175 — des porteurs de 875 — souscripteurs

payables, à raison de 47 fr. 50 cent., 87 fr. 50 c. et 137 fr. 50 c. par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année.

Les titres sont remboursables au pair, soit à 500 francs 2,500 et 12,500 francs en Trente ANNEES, par voies de tirages au sort qui auront lieu chaque année en mai et en novembre. Les titres sortis à chaque tirage seront remboursés à partir du 15 janvier ou 15 juillet qui suivra le tirage.

A raison de l'impossibilité de délivrer les titres définitifs avant le 1^{er} janvier prochain, le premier tirage aura lieu en mai 1869 et comprendra 246 titres de 875 francs de rente ou séries de 25 titres de 35 francs de rentes, soit l'équivalent des deux premiers tirages.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres amortis seront effectués, au choix des porteurs, à Paris, Londres et Alexandrie, au change fixe d'une livre sterling pour 25 francs.

Tableaux de diverses coupures, de leur prix de leur valeur et de leur produit.

Rentes d'émission	Prix net escompte déduit	Ribx de remboursement	Revenu net	Revenu net amort.
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
35	375	370 92 1/2	500	9 43 1/2
175	1875	1854 02 1/2	2500	47 16 3/4
875	9375	9270 12 1/2	12500	235 83 3/4

Ces titres ont pour garantie :
1^o L'ensemble des revenus du Gouvernement égyptien ;
2^o Les produits des Douanes d'Egypte et de divers affermage et taxes spécialement affectés au service de l'emprunt par le titre général de créance.

Le Gouvernement égyptien s'est interdit formellement l'émission de tout nouvel emprunt pendant un délai de cinq années, et s'est engagé à payer l'annuité fixée pour le service de l'emprunt, franche de tout impôt public ou particulier, et sans aucune déduction quelconque pour quelque cause que ce soit.

Le Titre général de créance spécifiant les garanties ci-dessus et constituant l'engagement du Gouvernement égyptien, sera déposé en original à la Banque d'Angleterre et en copie certifiée au siège de la Société générale où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Le prix d'émission est payable comme suit :

5 0/0 en souscrivant, soit f. 25
10 0/0 du 1 ^{er} au 5 août 1868, contre remise des certificats provisoires au porteur 50
15 0/0 du 10 au 15 sept. 1868 75
15 0/0 du 10 au 15 octobre 75
15 0/0 du 10 au 15 novemb. 75
15 0/0 du 10 au 15 décemb. 75

75 0/0 Prix d'émiss. fr. 375

Et proportionnellement pour les titres de 175 et 875 francs de rente. Les versements en retard seront passibles d'intérêts calculés au taux de 9 0/0, sans préjudice du droit pour

les contractans de frapper de déchéance les certificats provisoires en retard, et de faire vendre les titres définitifs correspondans, par officier public, sans autre mise en demeure que l'insertion des numéros déçus dans un journal d'annonces légales. La vente aura lieu pour compte et aux risques du porteur des titres déçus.

Le gouvernement égyptien se proposant, au moyen du présent emprunt, de retirer de la circulation les Bons du Trésor et des Chemins de fer, les Souscripteurs auront, après les deux premiers versements, la faculté d'effectuer les versements suivants en Bons du Trésor égyptien ou de l'Administration des Chemins de fer. Ces Bons seront reçus au taux fixé par le tableau ci-dessous :

Les Souscripteurs qui désireront profiter de cette faculté devront en faire la déclaration avant le 15 août 1868. Ils auront à déposer à la Société générale des bons pour la somme représentant, au taux fixé, le montant intégral des versements non échus. Contre remise de ces bons, ils recevront des certificats provisoires au porteur libérés qui seront ultérieurement échangés contre des titres définitifs.

A partir du 5 août, les porteurs qui désireront se libérer en argent seront admis à le faire à toute époque, sous escompte à raison de 6 0/0 l'an ; ce qui fait ressortir le prix d'émission à 74 fr. 48 1/2 par 7 francs de rente, pour un titre escompté le 5 août. Les porteurs qui se libéreront en bons, ne jouiront pas de cette bonification.

Les certificats provisoires émis par la Société Générale ne pourront être échangés qu'à Paris contre les titres définitifs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les 16 17 et 18 juillet 1868

A PARIS : à la Société générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'industrie en France, au siège social, rue de Provence 54 et dans les bureaux de quartier.

- A. — Rue Notre-Dame-des-Victoires, 46 (place de la Bourse).
B. — Boulevard Malesherbes, 29.
C. — Rue de Palestro, 5.
D. — Rue du Bac, 2.
E. — Rue Saint-Honoré, 350.
F. — Rue du Temple, 169.
G. — Boulevard Saint-Germain, 79.
H. — Boulevard du Prince Eugène, 19.
I. — Entrepôt général des Vins et Eaux-de-Vie (Grand Préau, 51).
J. — Rue du Pont Neuf, 24 (Halles Centrales).
K. — Place de Passy, 2.

DANS LES DÉPARTEMENTS : aux agences de la Société générale

A LONDRES : à l'Agence de la Banque Impériale Ottomane

A ALEXANDRIE : MM. H. Oppenheim, Neveu et C^o.
LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS, à AMSTERDAM, BRUXELLES, LINDRE, FRANCKFURT, etc.

Dans le cas où le chiffre des demandes dépasserait le montant des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant le montant du premier versement soit 25 fr. par 25 fr. de rente.

On souscrit par titre de 35 francs de rente et par multiples de 35 francs. Le titre de 35 francs de rente est d'une valeur de 500 francs et coûte 375 fr. ou 370 fr. 92 1/2, escompte déduit.

TABLEAU DU Taux auquel seront acceptés les Bons du Trésor égyptien ou de l'Administration des chemins de fer égyptiens.

Les Bons à échoir du 15 juillet 1868 au 15 février 1869	Au pair
— du 16 février 1869	90 0/0
— du 17 février 1869	94 725 0/0
— au 15 juillet 1869	avec une différence de 0,025 0/0
Par jour à diminuer de 94,725 0/0	

Les Bons à échoir le 16 juillet 1869 (8,80 0/0) à 91,175556 0/0 du 17 juillet 1869 au 15 octob. 1869, avec une différence de 0,025 0/0 Par jour à diminuer de 91,175556 0/0